

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/320

SERVICES TECHNIQUES : ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT CHEMIN DE L'USINE ELEVATOIRE A COURNON-D'AUVERGNE

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- **Vu** les travaux sur le réseau d'eau potable, réalisés par l'entreprise SADE sise 214 avenue Jean Mermoz 63100 CLERMONT-FERRAND,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie ;
- **Considérant** la demande en date du 06 juillet 2026 ;

ARRETE /

ARTICLE 1^{er}

La circulation de tous les véhicules sera interdite chemin de l'Usine Élévatoire (du numéro 37 jusqu'aux jardins familiaux) du lundi 24 août 2026 à partir de 07h00 jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 à 17h00

Seuls les riverains et les services de secours sont autorisés à emprunter cette voie

Le stationnement sera interdit, au droit des travaux, avec mise en fourrière.

ARTICLE 2^e

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise SADE, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

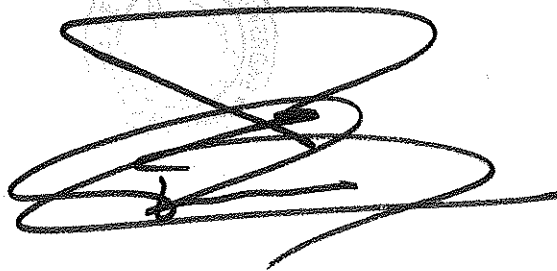
ARTICLE 4°

La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise SADE sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Cournon-d'Auvergne, le 06 juillet 2026

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Publié le **16 JUIL. 2026**